

Mesures structurelles à prendre pour lutter contre la hausse des prix en Haïti

Kathleen DORSAINVIL

Le 8 avril 2008, Port-au-Prince et les grandes villes d'Haïti furent le théâtre d'une rare violence. Des citoyens en colère ont gagné les rues ce jour-là pour protester contre l'augmentation des prix des produits alimentaires due à une rareté de la production agricole, en constant déclin. Les producteurs mondiaux voulant tenter l'expérience des bio-carburants, le panier de la ménagère haïtienne, composé en majorité de produits importés en a payé les frais. Le gouvernement a réagi en subventionnant certains produits de base mais cette mesure n'a pas apporté aux consommateurs les soulagements espérés.



Louisiane SAINT-LAURENT, *Famille*, 1999

La sécheresse qui a sévi en Europe et aux États-Unis au cours de l'été 2012, a fortement affecté la production céréalière de ces pays. Il s'en est suivi une flambée des prix ressentie par la ménagère haïtienne et confirmée par la récente publication de l'Institut haïtien des statistiques et d'informatiques (IHSI). Des manifestations similaires à celles du 8 avril 2008 recommencèrent. Le gouvernement a annoncé l'arrivée imminente d'un don de sacs de riz en provenance du Japon et la création d'une commission de stabilisation des prix des produits de consommation de base. La question est de savoir si ces mesures auront les effets escomptés.

Cet article, divisé en quatre parties, présente des réflexions destinées à étayer le débat et propose des voies et moyens pour juguler l'inflation à long terme. Dans la première partie, les méthodes à court terme utilisées auparavant par les différents dirigeants étatiques sur la question des prix des produits alimentaires, sont passées en revue; dans la deuxième, les procédés en cours d'exécution sont analysés. Des propositions d'orientations sont regroupées dans la troisième partie et les conclusions formulées dans la quatrième.

1. Les méthodes économiques déjà utilisées en Haïti

Subvention de certains produits de base

L'expérience du gouvernement Préval a montré l'inefficacité d'une telle mesure. De plus, les recherches économiques effectuées sur la transmission de chocs de prix ont révélé que ces chocs (une augmentation des prix dans le cas qui nous intéresse), quand ils atteignent l'économie, ont tendance à se prolonger sur une période de cinq années en moyenne. Il ne peut donc être question de subventionner ces produits sur un laps de temps aussi long.

Il faut garder en mémoire que les prix exorbitants de ces produits à l'importation (transport, ports, structure douanière, dollarisation de l'économie) ajouté aux aléas dus au fonctionnement de l'État fragile dans lequel ils opèrent, se reflète sur la marge bénéficiaire des importateurs.

Distribution préférentielle

Sous le régime des Duvalier, l'expérience a déjà été faite de s'assurer qu'avec l'ouverture des « magasins de l'État » en Haïti, des groupes présélectionnés pourront se procurer certains produits à un prix moins élevé que le prix du marché. L'une des difficultés de cette initiative réside dans les critères de sélection de la population cible: Sélection de résidents de certains quartiers suivant le revenu ou par le nombre de personnes composant le foyer ? La distribution de l'aide humanitaire lors du séisme du 12 janvier, et plus près de nous, du cyclone Isaac, montre la difficulté de la gestion d'un tel procédé. De plus, l'État serait obligé de se convertir en « agent économique marchand », rôle dont il a

tendance à s'écarter depuis les années 80. Cette démarche constituerait pour cette économie un nouveau choc, interne cette fois-ci, qui se répercutera sur le Produit Intérieur Brut (PIB).

L'enseignement à tirer de l'observation des pays qui ont utilisé cet instrument « de régulation » est qu'il est plutôt un incitateur à la corruption et une source de rentes. Il est peu probable que l'État fragile dans lequel nous opérons puisse limiter ou contrer ces effets néfastes.

2. Les procédés en cours d'exécution

La demande excédant l'offre, la mi-e sur le marché de ces 288 000 sacs de riz en provenance du Japon, ne peut apporter qu'un soulagement éphémère à la bourse de la ménagère haïtienne. De plus, un flou demeure sur les modalités de sa mise sur le marché qui ne profite pas au consommateur haïtien. En effet, la théorie économique mentionne sans cesse le concept « d'anticipation rationnelle ». Pour les agents économiques –dans ce cas les distributeurs de riz–, c'est le fait de prévoir la baisse du prix sur le marché avec l'arrivée de ce riz, donc une diminution des profits. Ce délai leur permet de s'organiser pour limiter l'impact de cette disposition sur leur chiffre d'affaires. L'éventail des ripostes est large et peut aller jusqu'à une augmentation prompte et artificielle des prix en attendant l'application de la mise sur le marché des 288 000 tonnes de riz.

Même si la commission créée par le gouvernement en place pour lutter contre la hausse des prix va s'intéresser à une liste de « produits sensibles », l'attention sem-

ble être portée sur le riz, produit de base de l'alimentation des Haïtiens. Depuis l'introduction officielle du riz importé dans l'économie haïtienne, le riz local a du mal à tenir tête. A-t-on tenu compte de l'effet pervers additionnel que pourrait avoir l'introduction sur le marché de plus de riz importé?

En outre, dans le contexte de promotion de la production nationale, pourquoi ne pas s'être d'abord tourné vers les producteurs locaux qui ont des stocks d'inventus. Dans cet ordre d'idées, l'association RACPABACOMMERCE de producteurs de riz, basée à la Petite-Rivière de l'Artibonite, a indiqué qu'elle disposait de plus de 1 000 tonnes de riz.

3. Propositions d'orientations à retenir

Constitution de stocks de produits alimentaires

Les stocks de produits alimentaires de base font partie de la panoplie de mesures économiques utilisées par les pays développés pour venir en aide aux agriculteurs lorsque les prix sont bas ou aux consommateurs lorsque les prix sont élevés. Pour un pays comme le Malawi par exemple, l'aide aux consommateurs justifie l'existence de ce stock.

C'est la stratégie à mettre en place en Haïti. Elle permettra de préserver le pouvoir d'achat des petites bourses de cette inflation importée et aidera aussi à la promotion de la production locale en constituant un stock exclusivement de produits locaux agricoles de grande consommation dont le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) aura la responsabilité de la gestion sur le territoire national. Le choix d'une liste de produits devra faire

l'objet de discussions entre les techniciens du ministère de l'Agriculture et des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR) et du MCI. Cette liste évoluera avec les habitudes de consommation du grand public. Les produits choisis seront mis en vente dès que les prix auront atteint un certain seuil de hausse, ce qui implique la mise en place par le MCI, en collaboration avec l'Institut Haïtien des Statistiques et d'Informatiques (IHSI), de mécanismes de suivi des prix des produits sélectionnés, de signaux avertisseurs de changements dans le fonctionnement du marché.

L'implication de la Banque de la République d'Haïti (BRH) dans la phase initiale est nécessaire pour la constitution du premier stock. L'État devra disposer de liquidités. La proposition est qu'il se tourne vers le Fond Monétaire International (FMI) par le biais de l'Extended Credit Facility (ECF) renouvelé par le directeur d'alors, principalement pour le maintien d'une certaine stabilité des prix des produits première nécessité par un apport d'environ \$60 million sur une période de trois ans.

L'acquisition du stock de la RAC-PABACOMMERCE ou de toute autre association de producteurs haïtiens par l'État, dans le cadre du plan stratégique, constituerait un signal clair pour ces derniers. Ce serait une avancée vers la véritable réduction de la vie chère dans une distribution réglementée.

X% règle de la BRH

L'une des raisons d'être de la, (BRH) est de s'assurer de la stabilité des prix. La BRH dispose à cet effet de nombreux procédés, par exemple l'intervention sur le marché des changes pour soutenir la gourde; le contrôle des activités du

secteur financier; le rôle de trésorier de l'Exécutif. Dans ce dernier cas, elle est un témoin privilégié des dépenses du gouvernement et lui consent des avances lorsque les comptes du trésor sont au rouge, suite à des dépenses excessives, ou parce que les rentrées ne sont pas arrivées à la date prévue. Ces avances sont elles-mêmes sources d'inflation. Le gouvernement actuel semble peu se soucier de l'incidence de son comportement dépensier sur le déficit budgétaire, sur les prix. La BRH se doit de lancer des signaux non équivoques en ce sens. Elle doit établir et faire connaître aux dirigeants et au public en général le seuil de déficit budgétaire qu'elle juge acceptable, compte tenu des conditions économiques du moment. Ce seuil pourrait être lié au PIB, d'où mon appellation de « X% règle ».

En septembre 1990, la BRH a officiellement introduit la dollarisation dans l'économie haïtienne, c'est-à-dire la possibilité d'utiliser les monnaies fortes, surtout le dollar américain pour les échanges, et d'avoir un compte en banque libellé en monnaie étrangère. À cette époque, les économistes spécialistes du développement pensaient que la dollarisation était un moyen sûr de contrôler l'inflation et de limiter les risques pour les investisseurs étrangers.

Depuis lors, bon nombre de pays surtout ceux de l'Amérique latine qui s'étaient engagés sur cette voie, se sont rendus compte dans la pratique que la dollarisation n'apportait pas les résultats escomptés et ont essayé de limiter l'engagement de leur économie dans cette direction.

Les chiffres sur le coût de la vie sont les derniers témoins, si besoin était, de l'inefficacité pour Haïti de la dollarisation comme politique de

stabilisation des prix. En effet, au cours du temps, les agents économiques se sont détournés de la gourde et les transactions se sont faites de plus en plus en dollars. Mais l'homme de la rue est rémunéré en gourdes, même pas indexés pour l'inflation. L'instabilité politique et l'arrivée de nombreux 'amis étrangers' avec des salaires en dollars ont accentué le phénomène de dollarisation. La BRH se devait d'intervenir pour redresser ce déséquilibre. Elle ne l'a pas fait. À ce jour, elle n'a publié aucun communiqué sur les mesures qu'elle a prises ou compte prendre pour lutter contre la hausse actuelle des prix.

Le moment est venu pour la BRH de repenser l'ensemble de sa politique monétaire et la dollarisation de l'économie en particulier. J'ai déjà fait un plaidoyer dans ce sens dans un article « Dollarization in Haiti; Causes and Consequences (2009) ».

Conclusion

Les mesures que s'appête à prendre le gouvernement pour enrayer la flambée des prix seront efficaces s'il s'agit de réformes en profondeur. La mise sur pied d'un stock national est capitale et va de pair avec une réforme des mécanismes d'importations, surtout pour « les produits sensibles ». De son côté, la Banque centrale se doit de corriger son laxisme dans l'utilisation des instruments monétaires afin de remplir la mission qui lui a été confiée, à savoir, la stabilité des prix et croissance.

C'est la conjonction de mesures fiscales et monétaires qui apportera un soulagement durable au panier de la ménagère haïtienne et mettra le pays sur la voie du développement véritable.